

Les questions suivantes ont été posées aux candidats aux conseils de l'université Rennes 1 et transmises par le **syndicat FO**. Certaines questions, posées dans le contexte de Rennes, ont été adaptées à la situation de USPN.

\*\*\*\*\*

Question 1 : Avez vous pris position pour ou contre le projet UNIR de regroupement / fusion des universités Rennes 1 et Rennes 2 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur (écoles, instituts) ou de recherche ? Voterez vous pour le rapprochement ou la fusion des établissements rennais : sous quelles conditions ?

*Réponse: La question a été tranchée concernant USPN: il n'y a pas de fusion. Le débat qui a eu lieu sur une éventuelle fusion avec Paris 5 et Paris 7 il y a 4 ans au moment de la constitution d'un nouveau projet IdEx a montré combien il était vain de fusionner.*

*Une éventuelle autre fusion avec un autre établissement ne sera pas à l'ordre du jour.*

\*\*\*\*\*

Question 2 : Dans un contexte où la dotation de l'Etat est insuffisante pour assurer les missions essentielles enseignement et recherche de l'Université, voterez vous contre tout gel ou toute suppression de postes qui seraient proposés ?

*Réponse: Il est tout d'abord essentiel que la dotation de l'Etat soit à la hauteur de nos missions. Il est largement reconnu que USPN est sous-doté. La première mission consistera donc à demander une réévaluation substantielle de cette dotation, à faire savoir par tout communiqué la situation inacceptable dans laquelle se trouve l'université. La gestion de l'université ne doit pas passer par des gels ou des suppressions de postes, il s'agit d'une vision comptable qui ne peut faire sens. Au contraire, l'université doit envisager l'avenir, se doter d'objectifs recherche et formation à moyen long-terme et s'en donner les moyens.*

\*\*\*\*\*

Question 3 : Voterez vous pour le maintien de tous les services dans toutes les composantes, y compris les composantes ou services déconcentrés (St Malo, St Brieuc, Lannion, Paimpont...) ?

*Réponse: Oui.*

\*\*\*\*\*

Question 4 : Voterez vous pour la titularisation des personnels non titulaires (CDD et CDI) sur fonctions permanentes qui le souhaitent ?

*Réponse: Nous augmenterons le nombre de concours BIATSS afin de déprécier les personnels.*

\*\*\*\*\*

Question 5 : Voterez vous pour rétablir les budgets qui ont été amputés depuis plusieurs années : SCD, UFR, bourses, financement récurrent des laboratoires, ... ?

*Réponse: Les budgets seront établis en fonction des objectifs recherche et formation. Les coupes budgétaires qui n'ont d'uniforme que le nom seront annulés (p.e. sur le budget récurrent des laboratoires, sur le budget des UFR et instituts ces 2 dernières années).*

\*\*\*\*\*

Question 6 : La prise d'un vrai déjeuner, dans un cadre convivial, fait partie des préconisations que l'on rencontre souvent en matière de prévention des risques psycho sociaux : êtes vous favorable au doublement du budget de l'action sociale, demandé par FO, pour améliorer les tarifs dégressifs

de la restauration (subvention employeur) et les aides sociales aux personnels en difficulté ?

*Réponse: Nous souhaitons augmenter le budget alloué pour les aides sociales et mettre en place un comité d'action sociale.*

\*\*\*\*\*

Question 7 : Vous engagez vous à soutenir un plan de recrutement de médecins de prévention, dans les plus brefs délais, nécessaire pour respecter la réglementation, faire face aux risques psycho sociaux et assurer une visite médicale annuelle pour tous les collègues qui la demandent ?

*Réponse: Oui, dans une réflexion avec les collectivités territoriales où sont implantés les campus.*

\*\*\*\*\*

Question 8 : Vous engagez vous à soutenir auprès de la présidence et à faire respecter les recommandations de la Médecine de prévention (SMUT) pour préserver la santé au travail ?

*Réponse: Oui.*

\*\*\*\*\*

Question 9 : La loi de transformation de la Fonction publique (août 2019) ayant supprimé les CHSCT, vous engagez vous à maintenir une instance conservant les mêmes prérogatives ?

*Réponse: Oui. Comme la loi le permet, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera instituée.*

\*\*\*\*\*

Question 10 : Concernant les Commissions paritaires, cette même loi ayant supprimé leurs prérogatives en matière de contrôle pour les mutations et les promotions, êtes vous favorable à des barèmes fondés sur des critères objectifs (ancienneté, proximité du départ à la retraite ...) ?

*Réponse: Oui.*

\*\*\*\*\*

Question 11 : Soutiendrez vous la demande d'un plan de transformation d'emplois de BIATSS de catégorie C vers la catégorie B, pour permettre la reconnaissance des qualifications ?

*Réponse: Oui.*

\*\*\*\*\*

Question 12 : Soutiendrez vous l'exigence de barèmes de primes calqués sur le grade et non sur le poste occupé ? Refuserez vous toute "cotation" des postes BIATSS dans le cadre du RIFSEEP ?

*Réponse: Si des circonstances particulières peuvent justifier des primes basées sur le poste occupé, la norme doit être de fonder la prime sur le grade.*

\*\*\*\*\*

Question 13 : Pour les promotions des enseignants (PRCE et PRAG), soutiendrez vous la demande de transparence des critères, d'information par leur évaluateur du contenu de l'évaluation et des conclusions de la commission d'harmonisation avant que celle ci ne les renvoie au Rectorat ?

*Réponse: Oui.*

\*\*\*\*\*

Question 14 : Soutiendrez vous la demande de garantir à tous les Maîtres de Conférences une promotion à la Hors Classe avant la retraite ?

*Réponse: Oui.*

\*\*\*\*\*

Question 15 : Soutiendrez vous la demande de paiement de toutes les heures complémentaires d'enseignement effectuées par des enseignants ou des enseignants chercheurs ?

*Réponse: Oui dans la mesure du maximum pédagogique (qui sera augmenté). Ce maximum pédagogique est un moyen d'éviter les pressions sur les enseignants et enseignants-chercheurs.*

\*\*\*\*\*

Question 16 : Soutiendrez vous le respect des congés maladie et des congés maternité pour les enseignantes et enseignantes chercheuses, définis par la circulaire ministérielle du 30 avril 2012 ?

*Réponse: Oui, cela va de soi.*

\*\*\*\*\*

Question 17 : Pour calculer les droits à congé de maladie des enseignants et ECh, soutiendrez vous la demande de fixer à 32 semaines la durée de l'année universitaire ?

*Réponse: Cette demande, que nous avons soutenue, a été votée par le CFVU le 20 juin 2019 puis par le CA le 5 juillet 2019. Nous veillerons à ce que ce soit appliqué.*

\*\*\*\*\*

Question 18 : Voterez vous pour le maintien du statut des enseignants chercheurs, en dehors de tout "contrat individuel" avec le président de l'université visant à moduler leur service ?

*Réponse: Nous souhaitons que le statut ne soit en aucun cas modifié par quelque loi que ce soit. En particulier nous n'appliquerons pas la modulation de service pour les enseignants-chercheurs.*

\*\*\*\*\*

Question 19 : Soutiendrez vous la reprise des négociations (avortées du fait de la présidence) pour actualiser le tableau d'équivalence des tâches qui découle du référentiel national ?

*Réponse: Il s'agit d'une situation propre à Rennes 1. En ce qui concerne USPN, le tableau d'équivalence des tâches doit et sera actualisé régulièrement.*

\*\*\*\*\*

Question 20 : Voterez vous pour que les règlements intérieurs des Unités de Recherche respectent les dispositions du Code de l'Education garantissant la liberté de Recherche et de publication ?

*Réponse: Le respect du code de l'éducation est une obligation que nous respecterons.*

\*\*\*\*\*

Question 21 : Soutiendrez vous la demande d'abandon des projets de Zones à Régime Restrictif (ZRR) au sein des laboratoires de recherche, qui vont à l'encontre de ces mêmes principes ?

*Réponse: La mise en oeuvre des ZRR est à juste titre questionnée. Des discussions existent afin de modifier le principe des ZRR depuis 1 an entre le MESRI, les EPST, les universités. Nous veillerons à ce que la liberté de la recherche reste garantie.*

\*\*\*\*\*

Question 22 : Concernant les droits à mutation dans le cadre de la Fonction Publique de l'Etat, respecterez vous les obligations légales concernant le rapprochement de conjoints, les personnels handicapés ... y compris pour les personnels AENES et enseignants chercheurs ?

*Réponse: L'application des lois est une obligation que nous respecterons.*

\*\*\*\*\*

Question 23 : Demanderez vous la non application des frais d'inscription exorbitants appliqués aux étrangers, dont le principe a été dénoncé par les syndicats et le Conseil constitutionnel ?

*Réponse: Oui. Il s'agit d'une revendication que nous avons menée au CA, nous continuerons à ne pas appliquer ces droits d'inscription spécifiques aux étudiants extra-communautaires.*